Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270194
Centre d'intérêt: 34

Grandmaison-Bourbeau, Aline.

Etude complémentaire de l'absentéisme scolaire et évaluation des activités de l'année 1970-71 dans le domaine de la fréquentation scolaire / Aline G. Bourbeau. -- [Montréal : Commission des écoles catholiques de Montréal], Bureau de service social, 1972.
44, 3 f. ; 28 cm.

Titre de la couv. Notes (part. bibliographiques) au bas des p.

Cote Dewey: 371.295'09714/G754e Cote LC: LB/3081

Descripteur(s): *Absentéisme *Fréquentation scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Conseiller social

Le rapport a pour objet l'étude des activités du Bureau de service social de la CECM dans le domaine de la fréquentation scolaire au cours de l'année 1970-1971. Il couvre des activités des conseillers en fréquentation scolaire, des contrôleurs d'absence, des travailleurs sociaux ainsi que des responsables de région. Il accorde une attention spéciale aux activités des conseillers en fréquentation scolaire car c'est la première année que le Bureau dispose de conseillers sociaux rattachés exclusivement au domaine de la fréquentation scolaire.

Le rapport puise ses informations à différentes sources: rencontres individuelles et de groupe avec les conseillers en fréquentation scolaire, rencontres avec les responsables de région, questionnaires administrés aux travailleurs sociaux et aux responsables, enfin analyse mécanographique des rapports statistiques relatifs aux cas d'absence référés aux conseillers en fréquentation scolaire.

En 1970-1971, 3665 cas d'absentéisme ont été pris en charge: 1823 cas par les conseillers en fréquentation scolaire, 1481 par les contrôleurs d'absence, 228 par les conseillers sociaux et les travailleurs sociaux et 133 par des étudiants-stagiaires en service social. Les conseillers en fréquentation scolaire interviennent beaucoup auprès des familles. Mais leurs interventions sont plus limitées auprès du personnel enseignant et de l'élève qui s'absente. L'absentéisme injustifié est davantage un symptôme de mésadaptation sociale que de mésadaptation personnelle à l'élève.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063
Auteur de l'analyse: fr

Étude complémentaire de l'absentéisme scolaire et évaluation des activités de l'année 1970-71 dans le domaine de la fréquentation scolaire.

Aline G. Bourbeau

E D U Q 8270194

SERVICE DES ETUDES

DIVISION DES SERVICES SPECIAUX

BUREAU DE SERVICE SOCIAL

ETUDE COMPLEMENTAIRE DE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

ET

EVALUATION DES ACTIVITES DE L'ANNEE 1970-71 DANS LE DOMAINE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE.

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet l'étude des activités du Bureau de Service Social à la C.S.C.M. dans le domaine de la fréquentation scolaire au cours de l'année 1970-71. Il couvre spécialement les activités des conseillers en fréquentation scolaire, des contrôleurs d'absence, des travailleurs sociaux ainsi que les activités des responsables de Région.

Dans ce rapport une attention spéciale est donnée aux activités des conseillers en fréquentation scolaire car c'est la première année que le Bureau du Service Social dispose de conseillers sociaux rattachés exclusivement au domaine de la fréquentation scolaire; ils sont au nombre de dix (un aide social agissait comme conseiller en fréquentation scolaire cette année).

Ce rapport puise ses informations à différentes sources: rencontres individuelles et de groupe avec les conseillers en fréquentation scolaire, rencontres avec les responsables de Région, questionnaires administrés aux travailleurs sociaux et aux responsables, et enfin une analyse mécanographique des rapports statistiques se rapportant aux cas d'absence référés aux conseillers en fréquentation scolaire.

Il est à espérer que l'ensemble de ce rapport offre une vue assez juste des activités réalisées dans le domaine de la fréquentation scolaire et qu'il puisse suggérer certaines lignes de conduite pour la période à venir.

Le rapport est divisé en quatre sections traitant respectivement des activités des conseillers en fréquentation scolaire, des contrôleurs d'absence, des travailleurs sociaux et des responsables de Région. Une partie finale présentera les conclusions tout en faisant certaines recommandations.

SECTION I - CONSEILLERS EN FRÉQUENTATION SCOLAIRE.

Pour les raisons mentionnées en introduction, la section réservée aux conseillers en fréquentation scolaire est la plus développée.

Les données concernant leur travail et les caractéristiques des cas qui leur ont été référés proviennent des sources suivantes: rencontres individuelles, de groupe et analyse mécanographique des rapports statistiques mensuels.

Quelques remarques préalables doivent être faites à propos de l'utilisation des dossiers statistiques et des cartes d'absence. Nous avons voulu extraire de ces données le maximum d'informations tout en évitant que les interprétations qui en découlent ne dépassent les limites imposées par leur nature et leur provenance. Chaque fois qu'il y aura recours à ces données, les réserves nécessaires seront faites. Ainsi il a été souvent préférable de ne pas utiliser de test statistique pour pousser plus loin l'analyse des données. C'est donc dire que nous nous en tenons à une analyse et à une interprétation prudentes et plus globales des données présentées. Bref, il s'agissait de tirer le maximum d'informations d'un ensemble de données limitées mais déjà disponibles au moment où cette étude a été conçue.

De plus il faut se rappeler que les données ne concernent pas l'ensemble du phénomène de l'absentéisme à la C.E.C.M. mais plutôt une étude des cas qui ont été référés. Ainsi présentement, nous nous limitons aux cas référés aux conseillers en fréquentation. De plus, certaines données proviennent des 133 cas référés à des étudiants stagiaires.

L'ensemble des informations sur les cas des conseillers peut se redistribuer en quatre parties: les caractéristiques des cas référés, les services donnés, les résultats obtenus, et le plan d'action dans les cas pour l'année à venir.

Première partie: Caractéristiques des cas

En ce qui concerne les caractéristiques des cas référés, les dossiers statistiques permettent d'estimer leur répartition selon: 1. qu'ils sont connus ou inconnus du Bureau du Service Social, 2. selon le mois de l'année et le nombre de jours d'absence accumulés lors de la référence, 3. selon le sexe et le degré académique , 4. selon le motif d'absence invoqué lors de la référence, 5. selon la cause telle qu'évaluée par le conseiller.

1. Cas connus et inconnus

Un nombre de 1823 a été référés aux conseillers en fréquentation scolaire. Le tableau 1 indique combien de cas référés, dans les diverses Régions, étaient connus ou inconnus du Bureau du Service Social.

TABLEAU I

Nombre de cas connus et inconnus dans les 5 régions.

Région	Cas connus		Cas inconnus	Total
	Nombre	% par rapport au nombre total de cas.	Nombre	
1	100	16.8%	492	592
2	76	17.1%	367	443
3	12	6.2%	180	192
4	72	20.0%	287	359
5	21	8.8%	216	237
Total	281	15.5%	1,542 (84.5%)	1,823

Les cas référés sont donc en majorité des cas inconnus du Bureau de Service Social, soit 84.5% des cas. Parmi les cas référés il apparaît d'autre part 281 cas qui prolongent ou reprennent probablement un mode de fonctionnement antérieur. Nous ne pouvons malheureusement préciser pour quels types de problèmes, ces 281 cas avaient été pris en charge par le Bureau de Service Social l'année précédente.

Les régions 3 et 5 sont celles qui présentent le plus petit nombre de cas connus par rapport à leur nombre total de cas.

2. Référence, période de l'année, nombre de jours accumulés

A ces informations s'ajoutent celles du tableau 2 qui présentent la distribution du nombre de cas référés selon la période de l'année ainsi que le nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence. Ce tableau rend compte des 1323 cas référés aux conseillers et des 133 cas référés aux stagiaires de l'Université de Montréal.

TABLEAU 2

Nombre de cas référés à chaque mois et nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence.

	Mois										Total
	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Nombre de cas	17	246	268	193	306	290	325	105	190	17	1956
Nombre moyen de jours d'absence accumulés	8.4	10.1	14.2	17.4	20.2	17.3	30.5	33.2	38.5	31.9	21.6

Le tableau 2 permet de constater que 37% des cas ont été référés au cours du 1er semestre et 47% au cours des mois de janvier, février et mars. Nous pouvons conclure que le nombre de références tend à augmenter à mesure que l'année académique avance, pour atteindre un sommet aux mois de janvier et de mars; puis une diminution des cas est notée au cours des mois d'avril et de juin; le mois de mai connaît un certain accroissement de références; remarquons que le nombre élevé de déménagements au cours du mois de mai peut expliquer cet accroissement.

Nous remarquons également que le nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence, pour l'année scolaire 1970-71, atteint 21.6 jours. Selon les catégories d'ancienneté définies par Mme L. Achillé dans son rapport "Les absences scolaires à la C.E.C.M." (1)

(1) Aliette Leblanc-Achillé, Les absences scolaires à la C.E.C.M., Etude des absences des élèves du niveau élémentaire français de la C.E.C.M. pour l'année 1968-69, Janvier 1970, 38 p.

pour l'année 1968-69, l'ensemble des cas référés sont dans la catégorie des non-assidus". Les "non-assidus" sont les élèves qui ont accumulé durant l'année 1968-69 plus de 21 jours d'absence; les autres catégories utilisées sont les "assidus" (élèves ayant accumulés entre 0 et 5 jours d'absence) et les "semi-assidus" (élèves ayant accumulés entre 6 et 20 jours d'absence).

Nous constatons donc que l'ensemble des cas d'absence présentent au moment de leur référence, c'est-à-dire avant même que le conseiller soit généralement intervenu, cette caractéristique de non-assiduité. Afin d'évaluer avec plus de justesse cette caractéristique selon chaque mois de l'année scolaire, nous devons préciser le taux d'absentéisme pour chaque mois. Ce taux mensuel est le quotient du nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence pour chaque mois sur le nombre de jours ouvrables pour chaque mois. Le tableau 3 présente le taux d'absentéisme par mois et le taux moyen d'absentéisme pour l'ensemble de l'année.

TABLEAU 3

Nombre de cas, nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence, nombre de jours ouvrables, taux d'absentéisme, pour chaque mois.

Mois	Nombre de cas	Nombre moyen de jours d'absence accumulés lors de la référence	Nombre de jours ouvrables	Taux d'absentéisme
Septembre	17	8.4	16	.56
Octobre	246	10.1	37	.27
Novembre	268	14.2	56	.25
Décembre	193	17.4	73	.23
Janvier	306	20.2	93	.21
Février	280	17.3	112	.15
Mars	325	30.5	134	.23
Avril	305	33.2	153	.21
Mai	190	38.5	173	.22
Juin	17	31.9	190	.17
Moyenne pour l'ensemble de l'année		21.6		.11

Le taux moyen d'absentéisme est .11; il est le résultat du nombre moyen de jours d'absence pour l'ensemble de l'année (21.6) sur le nombre total de jours ouvrables pour l'année scolaire (190 jours). C'est dire que tous les taux mensuels d'absence situés au-dessus de cette moyenne indiquent les degrés d'absentéisme correspondant à la catégorie des "non-assidus". Le tableau 3 permet de constater que globalement le taux d'absentéisme est aussi élevé au premier qu'au second semestre; les cas référés présentent donc généralement un taux d'absentéisme élevé, et cela quel que soit le mois de référence.

Cette conclusion indique que les écoles réfèrent généralement au conseiller en fréquentation scolaire lorsque le problème d'absence est aigu et que l'habitude de la non-fréquentation est déjà installée. Nous supposons qu'elles réfèrent lorsqu'elles ont réalisé la fréquence des absences injustifiées chez certains élèves ainsi que les limites de leurs interventions.

Ces constatations nous amènent à soulever des questions telles que:

- quel est l'apport spécifique des conseillers en fréquentation scolaire dans les cas d'absence présentant ordinairement, lors de leur référence, au moins vingt jours d'absence?

- quel a été l'apport (ou l'engagement) spécifique du professeur, de la direction avant la référence des cas au Bureau de Service Social?

- quel type de collaboration existe-t-il entre l'école et le conseiller? L'école est-elle encore motivée à investir au niveau des cas où la fréquentation est détériorée et où ses actions ont partiellement échoué?

Nous nous posons également plus particulièrement cette question:

- quelles sont les conditions les plus favorables à la résolution d'un problème d'absence injustifié ?

Nous pensons que la prévention de "l'habitude" de la non-fréquentation est une condition essentielle d'efficacité; elle suppose des actions rapides et efficaces dès l'apparition du symptôme; elle suppose un engagement de l'école au niveau du contrôle des absences ainsi qu'au niveau de l'élève et de sa famille.

Nous croyons nécessaire que la collaboration entre le personnel enseignant et le conseiller en fréquentation scolaire se réalise davantage au niveau de la prévention de la "non-assiduité".

3. Sexe et degré académique

Le tableau 4 rend compte de la distribution des cas référés selon le degré scolaire et le sexe.

TABLEAU 4

Distribution des cas référés selon le degré scolaire et le sexe.

Degré scolaire	Sexe		Total
	masculin	féminin	
Maternelle	25	30	55
Attente	4	9	13
1	135	95	230
2	96	78	174
3	84	97	181
4	108	66	174
5	110	102	212
6	101	120	221
Sec. I 7	117	147	264
Sec. I 8	4	9	13
Sec.II, 9	83	71	154
Sec.III,10	44	62	106
Sec. IV,11	11	21	32
Sec. V, 12	0	12	12
Non-identifié*	61	45	106
Total	983	973	1,956

* cas non-identifiés: i.e. cas dont le degré scolaire ne figurait pas au dossier.

Il apparaît au total que les conseillers ont eu à traiter un nombre de filles pratiquement égal au nombre de garçons. Mais, dès la 1ère à 5e année il semble y avoir une prédominance de garçons référés tandis qu'à partir de la 6e jusqu'en 12e, cette prédominance se situe plutôt du côté des filles. Il n'y a pas lieu de comparer le nombre de cas référés à l'élémentaire au nombre de cas référés au secondaire car 176 écoles élémentaires étaient desservies comparativement à 30 écoles secondaires.

A l'élémentaire, le nombre de cas référés semble plus élevé en première année puis il baisse au cours des 2e, 3e, 4e degrés pour remonter jusqu'en 7e année. Au secondaire, on note une prédominance de cas référés en Sec. I et en Sec. II. Cette analyse porte sur 1,850 des 1,956 cas car 106 dossiers ne présentaient pas l'information sur le degré académique mais on peut présumer que ces 1,850 cas donnent malgré tout un aperçu assez juste de la relation entre le sexe et le degré académique des cas référés.

4. Motifs d'absence

Une autre caractéristique des cas est donnée par le motif d'absence mentionné par l'école lors de la référence. Il est à noter que l'école fournit parfois plus d'un motif d'absence lorsqu'elle réfère.

Dans certains cas, l'école a la certitude que les absences d'un élève sont injustifiées et elle réfère afin que des interventions spéciales soient appliquées. Par contre, l'école peut douter que les absences soient justifiées et réfère alors, afin qu'une évaluation plus poussée soit effectuée. Il est possible que le ou les motif(s) évoqués lors de la référence ne correspondent pas à la cause réelle de la situation-problème. Notons donc que les motifs choisis par l'école lors de la référence d'un cas reflètent à la fois sa perception de la situation-problème et les raisons qui l'amènent à référer au Bureau du Service Social.

Tout d'abord, analysons le tableau 5 qui rapporte la distribution des cas selon le motif d'absence et le sexe. Il y manque 80 cas (16 garçons et 64 filles) car aucun motif d'absence ne paraissait dans leur dossier. Les catégories de motifs utilisés sont: aide à la maison, problème financier, négligence des parents, école buissonnière, refus de fréquenter, maladie, impossible de communiquer, autres.

TAB LAU 5

Distribution des cas référés selon le sexe et le motif d'absence.

Motif	Sexe		Total
	masculin	féminin	
Aide à la maison	31	117	148
Problème financier	25	23	48
Négligence des parents	252	225	477
École buissonnière	107	27	134
Refus de fréquenter	131	77	208
Maladie	137	224	361
Impossible de communiquer	145	119	264
Autres	139	97	236
Total	967	909	1,876

Les motifs les plus souvent invoqués sont la négligence des parents et ensuite la maladie. Vient après, l'impossibilité de communiquer avec la famille puis le refus de fréquenter, l'aide à la maison, l'école buissonnière et enfin le problème financier. Les motifs de problème financier, de négligence des parents et d'impossibilité de communiquer sont employés de façon sensiblement égale pour les garçons et les filles. L'aide à la maison et la maladie sont utilisés nettement plus souvent pour les filles tandis que l'école buissonnière et le refus de fréquenter caractérisent davantage les garçons.

Les motifs invoqués peuvent aussi être mis en relation (voir tableau 6) avec les cinq régions de la C.E.C.M. . Ceci fournira une indication très générale cependant du lien entre le milieu socio-économique et les motifs invoqués.

TABLEAU 6

Distribution des motifs d'absence selon les cinq régions.

Motif	Régions					Total
	1	2	3	4	5	
Aide à la maison	20	26	16	36	50	148
Problème financier	7	15	7	15	4	48
Négligence des parents	140	157	53	81	44	475
École buissonnière	43	20	6	42	23	134
Refus de fréquenter	29	53	14	72	41	209
Maladie	75	72	30	97	86	360
Impossibilité de communiquer	70	52	25	64	52	263
Autres	26	65	40	68	37	236
Total	410	460	191	475	337	1,873

Le motif "négligence des parents" apparaît 475 fois dans les références des 1,873 cas; dans les régions 1, 2, 3, il occupe le premier rang; dans la région 4 il est au second rang car, comme dans la région 5, l'item "maladie" prend la première place. Il ressort que globalement la négligence des parents est souvent invoquée comme motif d'absence par les écoles qui réfèrent les cas. La région 5 est celle qui présente la cote la plus basse par rapport à ce motif. Nous pouvons nous demander si ces deux principaux motifs fréquemment invoqués sont évalués par les conseillers en fréquentation scolaire comme conformes à la "cause réelle" des absences. Nous entendons par "cause réelle", le motif d'absence identifié à la suite d'une évaluation effectuée par le conseiller en fréquentation scolaire lors de la référence d'un cas; cette évaluation tient ordinairement compte des éléments scolaires, sociaux, familiaux et personnels à l'élève.

Le tableau 7 montre comment les conseillers ont évalué la justesse des motifs invoqués par l'école lors de la référence; il indique combien de cas étaient de l'avis du conseiller, conformes au motif de référence.

TABLEAU 7

Nombre de cas par motif de référence et nombre de cas conformes à ces motifs de référence (selon l'avis des conseillers.)

Motif	Nombre total de cas	Nombre de cas conformes
Aide à la maison	148	33
Problème financier	48	17
Négligence des parents	475	101
Ecole buissonnière	134	19
Refus de fréquenter	208	43
Maladie	361	74
Impossible de communiquer	264	52
Autres	236	59

Ce tableau doit être lu de la façon suivante. Par exemple, 148 cas ont été référés par l'école en invoquant le motif "aide à la maison", et 361 cas en invoquant le motif"maladie"; mais après évaluation les cas les conseillers ne retiennent que 33 cas dont l'absence est vraiment imputable à l'aide à la maison et que 74 cas d'absences causées vraiment par la maladie. On note une disparité assez surprenante entre le nombre de cas référés pour les divers motifs et le nombre de cas évalués comme conformes à ces motifs. Cette disparité peut s'expliquer ainsi. En mentionnant le motif d'absence lors de la référence, les autorités scolaires doivent rapporter les motifs donnés par l'enfant ou les parents. Or il est possible que plusieurs motifs soient plutôt des excuses pour ne pas fréquenter l'école ou les prétextes pour camoufler d'autres raisons. Il est possible que les cc les réfèrent au bureau de Service Social parce qu'elles doutent de ces motifs et désirent des investigations plus poussées.

D'après le tableau 6 ce semble être le cas pour les motifs maladie, impossible de communiquer, aide à la maison, problème financier. Par contre, l'école buissonnière, le refus de fréquenter ne sont guère plus pertinents. Ils dénotent peut-être des difficultés d'interprétation du comportement des enfants de la part du personnel qui réfère les cas. Le motif négligence des parents est peu souvent adéquat. Il reflète peut-être certains préjugés à l'endroit des parents ou encore la difficulté de relier les causes d'absence à d'autres facteurs familiaux plus précis.

Un autre fait peut expliquer cette disparité; la liste des motifs possibles sur les formules de référence (506) est assez restreinte. Elle ne couvre pas les facteurs proprement scolaires ou reliés à l'école, et elle est restrictive quant aux suggestions concernant les facteurs familiaux ou les problèmes familiaux.

5. Causes d'absence

Lors de la prise en charge des cas référés les conseillers essaient de déterminer la cause exacte des problèmes d'absentéisme. En remplissant les dossiers, ces derniers ne recourent pas cependant aux mêmes catégories de motifs pour expliquer l'absentéisme des cas référés. Les catégories utilisées sont: les causes familiales (problèmes financiers, problèmes au niveau des attitudes éducationnelles, problèmes conjugaux, de santé physique ou mentale), les causes personnelles reliées à l'élève (troubles de rendement, d'apprentissage, de santé, de comportement), les causes scolaires (difficultés au niveau des relations direction-élève, professeur-élève, famille-école, règlements spécifiques à une école, le système scolaire), les causes sociales (système socio-économique, limites du marché du travail, valeurs face à l'éducation et à l'instruction de groupes donnés).

Le tableau 8 montre comment se répartissent les cas référés selon les régions et les causes telles qu'évaluées par les conseillers.

TABLEAU 8

Distribution des cas selon les causes et les 5 régions.

Causes	Régions 1	2	3	4	5	Total	%
Familiales	286	257	92	151	77	863	47%
Personnelles	105	63	5	81	95	347	18%
Scolaires	55	14	6	13	13	110	5%
Sociales	60	5	27	13	12	115	6%
Non-identifiées	38	106	62	101	40	397	24%
Total	592	443	192	359	237	1,823	100 %

Les évaluations des conseillers mettent nettement en évidence les causes familiales; viennent beaucoup plus loin les causes personnelles et finalement les causes scolaires et sociales. Cette observation vaut pour les régions 1,2,3, et 4; pour la région 5 les causes familiales sont légèrement moins élevées que les causes personnelles.

Il existe un certain rapport entre ces causes d'absence évaluées par les conseillers, les motifs d'absence invoqués par les écoles et le milieu socio- économique. Nous pouvons faire des liens entre le motif "négligence des parents" et les causes familiales qui tous les deux prennent une importance élevée pour les régions 1, 2, 3 et 4. Nous pouvons aussi rapprocher le motif "maladie" des causes personnelles qui prédominent également dans la région 5.

Deuxième partie: Services

A la lumière des mêmes dossiers, la partie 2 tente de faire l'inventaire des services donnés par les conseillers en fréquentation scolaire.

Le tableau 9 indique d'abord le nombre d'écoles desservies et le nombre de cas référés pour chacun des conseillers des cinq régions.

TABLEAU 9

Nombre de cas référés et nombre d'écoles desservies par les conseillers des cinq régions.

Région	Conseiller	Nombre d'écoles Élém.	Sec.	Nombre de cas	Total
1	1	11	---	282	
	2	16	2	310	592
2	3	12	---	141	
	4	3	---	107	
	5	5	---	114	
	6	10	---	76	443
3	7	43	---	192	192
4	8	43	---	137	
	9	---	21	222	359
5	10	28	7	257	257
Total		176	30		1823

Le tableau 3 rappelle que les conseillers desservaient 134 écoles qui leur ont référé 1833 cas. Le nombre de cas référés à chaque conseiller est très variable. Il s'étend de 76 à 310 cas autour d'une moyenne de 182 cas par conseiller. La répartition des charges entre les conseillers ainsi qu'entre les régions est donc assez inégale. Etudions dans une première partie la répartition des services avant d'analyser la distribution des références effectuées par les écoles.

1. Répartition des services

L'incidence de l'absentéisme à la C.E.C.M. et le nombre de cas d'absence référés au cours de l'année 1969-70 sont les deux principaux facteurs qui ont orienté la répartition des services.

La recherche sociologique effectuée par Mme Eliette Lebeau-Achillé, a démontré que la fréquentation scolaire est reliée aux facteurs socio-économiques des familles: "Le non-assiduité s'élève à mesure que s'élève le degré de détérioration ou de désavantage des familles." (1) Cette recherche a précisé que les "non-assidus" sont en plus forte proportion dans les divisions 1B, 2B, et 3B, proportions s'élevant à 16.3%, 20.3% et à 13.9% pour chacune des régions respectives; la proportion des "non-assidus" était dans le 1% de 3.6%, dans le 3% de 9.5%, dans le 3B de 4%, dans le 4A de 7.7%, dans le 4B de 8.1%, dans le 5A de 6%, dans le 5B de 5.7%. Ainsi cette incidence du taux d'absentéisme dans les zones défavorisées de Montréal est un premier facteur qui a favorisé la région 2 puis la région 1 au point de vue de la répartition des conseillers.

De plus les statistiques concernant le nombre de cas d'absence référés au Bureau du Service Social au cours de l'année 1969-70 ont confirmé cette nécessité de privilégier les régions 2 et 1. Ainsi la région 2A prise en charge l'an dernier 1780 cas d'absence soit 40.1% du nombre total de références par rapport à 810 soit 19.3% dans la région 1, à 64[illegible] soit 15.3% dans la région 3, à 505 soit 12% dans la région 4 et 490 soit 11.4% dans la région 5.

Ces deux facteurs laissent supposer que les régions 2 et 1 prendraient en charge un nombre élevé de cas d'absence au cours de l'année 1970-71. Ils permettent aussi d'expliquer la répartition suivante des services: quatre conseillers dans la région 2, deux conseillers dans la région 1, un conseiller dans les régions 3 et 5; la région 4 disposera de deux conseillers afin de poursuivre des expériences d'interventions au niveau des cas d'absence provenant du secondaire. Le travail des conseillers a été surtout concentré au niveau de l'élémentaire. Cependant, deux conseillers appartenant aux régions 1 et 5 ont desservi les niveaux secondaire et élémentaire; un conseiller de la région 4 a axé ses services au niveau du secondaire.

(1) Eliette Lebeau-Achillé, Les absences scolaires à la C.E.C.M., étude des absences des élèves du niveau élémentaire français de la C.E.C.M. pour l'année 1968-69, janvier 1970, p.18

2. Distribution des références effectuées par les écoles.

Le tableau précédent permet de constater que le nombre de cas par conseiller est assez inégal. Ainsi cinq conseillers appartenant aux régions 1, 3, 4 et 5 présentent un volume de cas au-dessus de la moyenne soit 182 cas; ces conseillers ont pris en charge en moyenne 248 cas. Ils ont senti leur charge de cas assez lourde et trop élevée pour permettre un travail satisfaisant dans chacun des cas; vers le mois de février, il leur était difficile de répondre rapidement aux nouvelles demandes et d'assurer des interventions régulières à tous les cas déjà actifs. Rappelons que l'étude des caractéristiques des cas a démontré que l'ensemble des références présentent un taux d'absentéisme élevé et cela quelle que soit la période de référence. Il importe donc de souligner que la gravité des cas référés a aussi contribué à accentuer les pressions du travail.

Ce tableau permet aussi de faire deux constatations. D'une part, nous remarquons que le nombre de références par conseiller est moins élevé dans la région 2 que dans les autres régions. Il est surprenant que la moyenne de références pour cette région ne corresponde pas à la prévision suivante: à savoir que le nombre de références y serait plus élevé à cause du taux élevé d'absentéisme et du nombre élevé de cas référés l'année précédente. La disponibilité des travailleurs sociaux rattachés aux écoles "désignées" de cette région n'explique que partiellement ce phénomène; ils ont mobilisé un volume de 84 cas d'absence; ce qui augmente relativement peu la moyenne des références. Par contre la région 1 est celle qui présente le nombre de références le plus haut; elle mobilise à elle seule le tiers du nombre total des références pour la C.E.C.M..

D'autre part, nous constatons que les trois conseillers desservant le niveau secondaire présentent un volume de cas plus élevé.

L'étude de la distribution des écoles selon le nombre de cas référés permet d'expliquer davantage les différences au niveau de la répartition des cas selon les régions et les niveaux académiques. Le tableau 10 présente la distribution des écoles.

TABLEAU 10

Distribution des écoles des diverses régions selon le nombre de références faites et le nombre d'écoles à desservir.

Nombre de références	Ecoles par région						Total
	1	2	3	4	5	30	
1 - 5	9	5	31	33	16	3	100
6 - 10	1	9	8	8	3	---	29
11 - 15	5	10	3	6	3	---	27
16 - 20	---	3	1	3	---	---	7
21 - 30	6	6	---	---	2	---	14
31 - 40	4	1	---	1	1	---	7
41 - 50	1	1	---	---	---	---	2
51 - 120	3	---	---	1	1	---	4
Nombre d'écoles à desservir	29	35	43	64	35		

Les données présentées ne sont pas tout à fait exactes car pour 13 cas les dossiers n'indiquaient pas le numéro de l'école; mais en se limitant au tableau nous pouvons estimer que la moyenne des cas référés par école est de 3.4 cas. Le tableau 10 met en évidence le fait que les différentes écoles desservies recourent aux conseillers de façons assez diverses.

Ainsi 120 écoles par rapport à 206 se situent au-dessous de la moyenne. On constate que la moitié des écoles de la région 2 se situent au-dessous de la moyenne; il est donc surprenant qu'une si grande quantité d'écoles situées dans la zone présentant le taux d'absentéisme le plus élevé à la C.E.C.M. réfèrent moins de 10 cas d'absence pendant une année scolaire et qu'elles ne fassent pas appel à la collaboration régulière d'un conseiller en fréquentation.

Dans la région 1, un tiers des écoles ont référé moins de dix cas; dans l'ensemble ces écoles sont situées dans la division 1A qui est socio-économiquement plus favorisée que la région 1B; de plus la division 1A présente une proportion moins forte de "non-scolaire" que la division 1B.

On constate que la plupart des écoles de la région 3, soit 40 par rapport à 41 écoles à desservir, ont référé moins de 10 cas. Donc la plupart des écoles élémentaires de cette région ont reçu des services; mais elles ont dû probablement limiter leurs références à cause des limites de disponibilité du conseiller ayant à desservir à lui seul une grande quantité d'écoles. Cette interprétation s'applique en partie à la situation d'un des conseillers de la région 4, qui a dû desservir à lui seul 43 écoles élémentaires. Aussi dans cette région deux-tiers des écoles ont référé moins de 10 cas. Le nombre élevé de références provient surtout des écoles secondaires desservies par le second conseiller.

Dans la région 5 la moitié des écoles se situent au-dessous de la moyenne; pourtant cette région présente le taux d'absentéisme le moins élevé à la C.E.C.M.. C'est dire qu'une partie des directions d'écoles ne tolèrent pas les absences injustifiées et réfèrent dès qu'elles se répètent.

3. Démarches effectuées par les écoles ayant la référence des cas d'absence.

Le tableau 11 présente les différents types de démarches effectuées par les écoles ayant la référence des cas d'absence aux conseillers. Ces démarches se divisent en trois types: téléphone aux parents, entrevue avec les parents et entrevue avec l'élève. Il faut mentionner que les chiffres présentés ne font pas abstraction de la possibilité de téléphone et d'entrevue simultanées pour un même cas. L'on peut se demander à la lumière du tableau 10 comment se répartissent ces démarches dans les diverses écoles.

TABLEAU 11

Distribution des écoles selon le nombre et le type de démarches effectuées.

Nombre de démarches	Types de démarches		
	téléphone aux parents	entrevue avec parents	entrevue avec élève
0	40	111	97
1 - 5	115	83	88
6 - 10	26	2	9
11 - 15	2	---	2
16 - 20	3	---	---
21 - 30	3	---	---
31 - plus	---	---	---
Total	196	196	196

Ce tableau doit être lu de la façon suivante; par exemple le nombre 40 dans la première ligne indique que 40 écoles n'ont fait aucun téléphone aux parents alors que le nombre 83 dans la deuxième ligne indique que 83 écoles ont fait au total de 1 à 5 entrevues avec les parents avant de référer leurs cas d'absence.

Nous remarquons que 20% des écoles soient 40 n'ont effectué aucun téléphone aux parents avant la référence. C'est dire que la plupart des écoles effectuent au moins un téléphone à la maison avant de référer un cas. Ce téléphone permet de connaître le motif d'absence; mais il n'est peut-être pas suffisant pour évaluer si l'absence est réellement injustifiée et si elle nécessite une référence au Bureau de Service Social; cependant cet appel téléphonique peut correspondre au premier contact avec les parents et favoriser une entrevue éventuelle avec eux ou avec l'élève.

Un nombre de 111 écoles, soit 56%, n'ont effectué aucune entrevue avec les parents, soit pour clarifier les raisons des absences ou soit pour adopter des solutions favorisant la fréquentation scolaire. Ce chiffre indique la tendance de la part des écoles à négliger ce type de démarche avant de référer. Il en est de même pour le troisième type de démarche: l'entrevue avec l'élève; environ la moitié des écoles ne rencontre pas l'élève avant de le référer au conseiller.

Nous concluons que la moitié des écoles n'effectue que le minimum d'interventions avant de référer au Bureau de Service Social; cette intervention se limite à quelques appels téléphoniques (1 à 5). L'entrevue avec un des parents et avec l'élève est donc négligée par la moitié des écoles.

Si l'appel téléphonique est généralement effectué par la secrétaire de ces écoles, nous déduisons que le personnel pédagogique ne s'implique pas directement dans les cas d'absence; il n'y a que le contrôle des absences qui est réalisé et encore, sans leur participation.

Il ressort que les contacts entre la famille, l'élève et le personnel enseignant sont à intensifier. Il est nécessaire que l'élève et les parents s'engagent dans un processus de solution du problème dès l'apparition des absences injustifiées. Si l'école ne tente pas de mobiliser les parents et l'élève, l'habitude de l'absentéisme s'installe rapidement; l'élève devient délaissé; les parents négligent leurs responsabilités; la fréquentation scolaire se détériore graduellement, développant des problèmes au plan social et académique.

Le désengagement d'une partie des écoles est problématique si l'on se rappelle que généralement les cas qu'elles réfèrent aux conseillers en fréquentation scolaire ont accumulé généralement 20 jours d'absence. Le conseiller ne se sent pas alors supporté par l'école; il intervient dans des cas présentant un degré de détérioration avancée et n'ayant pas connu des interventions continues de la part de l'école. L'efficacité des interventions du conseiller est limitée avant même que celui-ci intervienne. Il semble donc prioritaire de sensibiliser les éducateurs au problème de l'absentéisme et de les aider à assumer leur responsabilité à cet égard.

4. Démarches effectuées par les conseillers

Parmi les données figurant dans les dossiers se trouvent deux séries d'indications relatant le travail fait par les conseillers. Une première série d'indications concerne l'objet des démarches: élève, parents, direction, professeur, services parapédagogiques, services administratifs (directions de région, secrétaires d'école) et agences extérieures.

Ces données sont compilées dans le tableau 12. Il indique dans combien de cas les conseillers sont intervenus auprès de ces personnes et de ces services, ainsi que la moyenne du nombre d'interventions pour chaque cas.

TABLEAU 12

Nombre de cas selon les interventions effectuées auprès de diverses personnes et le nombre moyen d'interventions pour chacun des cas.

Objet de l'intervention	Nombre de cas	Nombre d'interventions	Nombre moyen d'interventions par cas.
Parents	1,314	3,570	1.8
Élève	735	1,668	.9
Principal	1,249	2,246	1.6
Professeur	168	265	.14
Service administratif	371	879	.48
Services parapédagogiques	372	809	.45
Agences extérieures	249	697	.39

Avant d'entreprendre quelqu'interprétation de ce tableau il faut noter que pour un même cas, plusieurs interventions sont possibles; ainsi un conseiller a pu effectuer dans un cas des interventions auprès des parents et de l'élève. Ceci explique pourquoi le tableau rend compte d'un nombre de cas supérieur à 1,824 pour l'ensemble des interventions.

Malgré cette limitation, il demeure possible de dire que les conseillers sont souvent intervenus auprès des parents et du principal sans rencontrer l'élève et encore moins le professeur. On peut aussi déduire que l'intervention auprès de l'administration, des services parapédagogiques, d'agences extérieures, de la famille et du principal n'est produite assez souvent sans qu'une approche du professeur ne soit faite et sans que le professeur en ait connaissance.

Ces observations peuvent refléter certaines difficultés inhérentes au système scolaire qui, pour le conseiller, rendent difficile l'accès auprès des enfants et surtout auprès des professeurs. D'autre part, les conseillers ont avantage à revoir l'importance qu'ils attribuent aux contacts auprès des enfants et des professeurs. Il est nécessaire que l'élève s'engage face à son professeur et qu'un plan de collaboration s'établisse entre le conseiller et le professeur.

En plus de ces informations sur l'objet des démarches du conseiller, les dossiers contiennent une deuxième série d'indications sur la nature des services offerts. Les catégories des services utilisées sont: l'évaluation, le traitement, les références aux autres services, les interventions d'autorité (référence au contrôleur d'absence, au contrôleur d'absence spécial monsieur Richard le Grandeont ou à la cour du Bien-être social, avis spécial, privation des allocations familiales).

Le tableau 13 présente le nombre de cas qui ont reçu ces divers services. Il tient compte en plus des causes d'absentéisme évaluées par les conseillers dans chacun des cas.

TABLEAU 13

Distribution des services selon les causes d'absentéisme telles qu'évaluées par les conseillers.

Services	Causes					Total
	Familiales	Personnelles	Scolaires	Sociales	N-id.	
Evaluation seulement	571	251	73	79	120	1,094
Evaluation et traitement	280	72	24	16	18	410
Référence (agence extérieure)	100	37	10	21	15	183
Référence aux controleurs	18	2	0	0	0	20
Référence au contrôleur spécial	34	4	2	0	3	43
Cour Bien-Etre Social	20	11	0	2	3	36
Avis spécial	39	3	0	2	0	44
Allocation familiale	25	12	1	1	1	40
TOTAL	1,087	392	110	121	160	1,870

*N-id: Non-identifié; Cas dont les dossiers ne rapportaient par la cause.

Encore ici il faut se rappeler qu'un même cas peut avoir bénéficié de différents services c'est pourquoi la somme des cas: 1,870 dépasse le nombre de cas référés (1,823).

Le tableau 13 rappelle que 1,087 cas sont des cas dont la source de problèmes est d'origine familiale. Parmi ceux-ci, 571 ont connu une évaluation; 280 cas ont reçu un traitement: 100 ont été référés à des organisme extérieurs tels que les agences familiales et 136 ont connu des interventions d'autorité; parmi ces interventions d'autorité c'est l'avis spécial qui occupe la première place; il oblige à la fréquentation scolaire et menace de sanctions légales. C'est ce type de cas qui a mobilisé le plus de services.

Viennent ensuite les cas dont les problèmes d'absence sont reliés directement à l'élève; ils sont au nombre de 392. Parmi ceux-ci 251 ont été évalués; 72 ont connu un traitement; 37 ont été référés à des organismes extérieurs soient à des services médicaux, psychiatriques etc...; 32 ont connu des interventions d'autorité dont la référence à la Cour du Bien-Etre Social et l'envoi d'un avis spécial.

Un nombre de 110 cas présentent des causes d'origine scolaire; 73 ont été évalués; 37 seulement ont connu des services ultérieurs notamment un traitement (24) ou une référence à un autre service (10). L'ensemble des services ont surtout été concentrés auprès des directions d'école; les démarches auprès des professeurs ont été très restreintes selon les données fournies par le tableau 12.

Enfin 121 cas ont des problèmes d'origine sociale; plus de la moitié ont reçu une évaluation, mais seulement 42 des cas ont connu des services ultérieurs à l'évaluation, soit un traitement (16 cas), soit la référence à d'autres services (21 cas).

En résumé; au moins 80% des cas référés ont été évalués; 37% parmi ceux-ci ont connu un traitement et 43% ont été évalués en bénéficiant des autres services que le traitement; une quantité de 183 cas ont connu des interventions d'autorité soit 9.7% du nombre total de cas; enfin 183 autres cas ont été référés à des services parapédagogiques ou à des organismes extérieurs à la C.S.C.M..

Parmi les cas référés qui n'ont pas été évalués (soit 20% du nombre total), 5% ont été "mis en attente" par les conseillers au cours du mois de juin, c'est-à-dire qu'ils ont été pris en charge au début de la nouvelle année académique en septembre 1971; les autres cas provenaient en général des centres occupationnels ou des classes de maternelle et concernaient des élèves non-soumis à la loi de fréquentation scolaire.

Les cas dont les problèmes sont d'origine familiale représentent la catégorie de cas ayant reçu le plus de services.

Troisième partie - Résultats

La troisième partie tente d'abord d'estimer les résultats à partir des dossiers tels que remplis par les conseillers.

Les dossiers prévoient les catégories suivantes de résultats: retour en classe, fréquentation améliorée, absence prolongée, abandon. Une catégorie spéciale inclut les cas qui ont été confiés aux travailleurs sociaux et aux conseillers sociaux; les dossiers ne fournissent pas leurs résultats. Le tableau 14 indique comment se répartissent les résultats.

TABLEAU 14

Répartition des divers types de résultats.

Résultats	Nombre	Pourcentage
Retour en classe	479	.26%
Fréquentation améliorée	530	.29%
Absence prolongée	194	.11%
Abandon	279	.15%
Cas confiés aux travailleurs sociaux	72	.04%
Non-identifiés*	269*	.15%
Total	1,823	

(*) Non-identifiés: cas dont le dossier n'indiquait pas le résultat au moment de cette étude.

Si l'on compte le nombre total de cas avec retour en classe et avec fréquentation améliorée, il apparaît qu'il y a eu une amélioration de la situation pour au moins 55% des cas référés. Plus spécifiquement le "retour en classe" se rapporte surtout aux cas où l'élève a connu des absences de longue durée avant de retourner à l'école; il implique que l'action du retour a nécessité des interventions de la part du conseiller; par contre il n'implique pas pour autant qu'il y a eu modification subséquente de la fréquentation scolaire; il est possible même que malgré le retour à l'école, l'élève ait recommencé à s'absenter. Par contre l'item "fréquentation améliorée" implique véritablement une diminution des absences.

Au moins 11% des cas sont caractérisés par une absence prolongée; cette catégorie de résultats se rapporte aux cas où des raisons spéciales ont nécessité et justifié une non-fréquentation scolaire; ces raisons sont par exemple: l'hospitalisation, le placement institutionnel etc... Elle inclut également les absences maintenues ou la fréquentation non-améliorée.

Nous constatons que 279 cas sont des cas d'abandon; environ 15 de ces cas sont réellement des cas d'abandon définitif des études chez des élèves encore soumis à la loi de fréquentation obligatoire. Les autres cas d'abandon se rapportent aux élèves qui ne sont pas soumis à la loi de fréquentation obligatoire parce qu'ils ont moins de 6 ans ou plus de 15 ans.

Malheureusement nous réalisons qu'aucune des catégories mentionnées ne permet d'indiquer clairement le nombre de cas dont les absences se sont maintenues et qui n'ont connu aucune amélioration. Il est suggéré que cette classification des résultats soit revisée.

L'étude des résultats présentés dans le dernier tableau peut être complétée par une mise en relation avec les services qui ont été donnés. Le tableau 15 opère cette mise en relation.

TABLEAU 15

Distribution des résultats selon les services donnés,.

Résultats	Services			Nombre de cas
	Evaluation	Référence	Traitement	
Retour en classe	357	37	98	479
Fréquentation améliorée	353	36	190	530
Absence prolongée	105	38	55	194
Abandon	192	40	45	279
Confié aux travailleurs sociaux	28	22	8	72
Non-identifié	59	10	16	269

Il est intéressant de constater que dans les cas présentant un "retour en classe" et une "fréquentation améliorée", le service d'évaluation prend de l'importance; cela suppose que dès les premiers contacts auprès de l'école et de la famille pour clarifier les motifs d'absence, un travail de sensibilisation et de mobilisation a favorisé l'engagement des personnes impliquées.

Un tiers des cas présentant une "fréquentation améliorée" ont à la fois connu une évaluation et un traitement. Cela suppose que la poursuite du travail déjà commencé par l'évaluation peut présenter des effets positifs sur la fréquentation scolaire. D'ailleurs seulement 98 cas avaient bénificié du traitement dans la catégorie "retour en classe", comparativement à 190 cas pour la catégorie "fréquentation améliorée". Cette différence fait ressortir la valeur du service "traitement".

Par contre le service de référence aux services parapédagogiques et aux agences extérieures ne fait pas ressortir de liens précis avec la "fréquentation améliorée". Les rencontres avec les conseillers ont fait ressortir que certains services étaient peu utilisés et qu'il serait avantageux de les impliquer davantage face à l'absentéisme. Ainsi en est-il pour les services de la psychologie, de l'orientation scolaire et du service médical. Des problèmes de coordination entre les divers services impliqués dans un même cas sont également ressortis. Aussi afin de rendre le travail de collaboration plus efficace, le rôle des services parapédagogiques et des organismes extérieurs par rapport au problème de l absentéisme devrait être reprécisé. On devrait également élaborer des modes de collaboration plus efficaces.

Les cas d'abandon et d'absence prolongée ont surtout reçu des services d'évaluation. Nous nous demandons si une attention spéciale devrait être accordée aux nombreux cas d'abandon du niveau de maternelle; le traitement pourrait être conçu comme une action de prévention. Dans les cas où il y a interventions d'autorité, l'absence de données n'a pas permis d'étudier mathématiquement la contribution des divers services.

Cependant au cours de réunions, les conseillers ont mis en doute l'efficacité des actions entreprises par les officiers de probation et par l'agent de liaison de la C.E.C.M. à la Cour du Bien-Être Social. D'une part les officiers de probation semblent surchargés et sont difficiles à rejoindre et à mobiliser. D'autre part, l'agent de liaison aurait avantage à consacrer plus de temps pour le travail de "follow-up". Donc c'est le travail de continuité dans les cas qui semble faire défaut, à cause de l'insuffisance du personnel disponible à la Cour. Il serait nécessaire d'améliorer aussi la communication et les modes de travail conjoint.

Quatrième partie - Plan d'action

La partie quatre s'intéresse aux décisions prises par les conseillers face à l'avenir des cas qui leur ont été référés. Cette décision est ordinairement prise à la fin de l'année scolaire pour le début de la prochaine année académique; elle peut correspondre au classement ou à la poursuite d'un cas.

Un cas est classé si le conseiller considère que le travail effectué est terminé; il peut le classer tout en prévoyant un travail de relance pour le début de la prochaine année scolaire; il s'agit alors d'un cas classé avec relance. Si le conseiller considère que le travail déjà entrepris dans un cas est à poursuivre, le cas est alors reporté; par contre si aucun travail n'a encore été commencé, le cas est mis en attente. Le tableau 16 présente le nombre de cas qui ont été classés et poursuivis par les conseillers selon chaque région.

TABLEAU 16

Nombre de cas classés et poursuivis selon chaque région.

Nombre de cas	Région					Total	
	1	2	3	4	5		
Classés							1,577
sans relance	446	348	114	291	228	1,427	
avec relance	88	29	16	12	5	150	
Poursuivis							246
reportés	46	24	51	23	4	148	
en attente	12	42	11	33	---	98	
Total	592	443	192	359	237		1,823

Sur un total de 1,823 cas d'absence référés, 1,577 cas soit 86.5%, ont été classés. Nous supposons qu'ils ont été classés parce que les conseillers considéraient le travail effectué comme suffisant; s'ils avaient jugé nécessaire la poursuite de ces cas, ils les auraient reportés.

Parmi ces cas classés, 150 ont été signalés pour relance parce que les conseillers désiraient s'assurer du retour en classe et de la fréquentation scolaire. C'est dans la région 1 que l'on retrouve le nombre le plus élevé de cas classés avec relance.

Un nombre de 148 cas ont été reportés pour la prochaine année scolaire; il s'agit de 8% du nombre total de cas référés; c'est dans la région 3 que le nombre de cas reportés est le plus haut. Enfin 98 des cas, soit 5% du nombre total de cas, ont été mis en attente; aucun travail n'avait été commencé dans ces cas; la région 5 ne comporte aucun cas en attente; les régions 2 et 4 présentent un nombre de cas un peu plus élevé que les autres régions.

SECTION II - CONTROLEURS D'ABSENCE

La section 2 se divise en quatre parties. Dans une première partie, il y aura description de la répartition des cas d'absence référés aux contrôleurs. La deuxième partie étudiera les caractéristiques des cas référés à partir des motifs d'absence invoqués par les écoles lors de la référence. La troisième partie étudiera les démarches effectuées dans ces cas d'absence. Enfin la quatrième partie fera l'analyse des résultats.

Première partie: Activités des contrôleurs
Répartition des cas et des services

Au cours de l'année 1970-71, les écoles ont référé 1481 cas d'absence aux cinq contrôleurs d'absence. Le tableau 17 indique la distribution des cas selon les régions et les niveaux académiques.

TABLEAU 17

Distribution des cas référés selon les régions et les niveaux académiques.

Région	Niveaux			Total
	Elémentaire	Secondaire	Degré non-identifié	
1	15	462	---	477
2	32	251	56	339
3	26	267	---	293
4	87	87	---	174
5	95	103	---	198
TOTAL	255	1,170	56	1,481

L'on remarque que la charge de cas par contrôleur varie selon les régions et les niveaux. La charge moyenne est de 296 cas par contrôleur.

La région 1 est celle qui a accumulé le plus grand nombre de références. Elle dépasse de 180 cas cette moyenne; les services sont concentrés davantage au secondaire. La région 2 vient au deuxième rang et se situe au-dessus de la moyenne; elle s'est concentrée également au secondaire. La région 3 se situe au niveau de la moyenne et a aussi offert des services au secondaire. Les régions 4 et 5 ont partagé les services du contrôleur entre l'élémentaire et

le secondaire ; leur charge de cas est moindre que la moyenne.*

Deuxième partie - Caractéristiques des cas selon les motifs d'absence.

Le tableau 18 permet de savoir pour quels motifs les 1,481 cas ont été référés aux contrôleurs. Les divers motifs mentionnés sur les formules de référence sont: l'aide à la maison, les problèmes financiers, la négligence des parents, l'école buissonnière, le refus de fréquenter, la maladie, l'impossibilité de communiquer et "autres". Le relevé des motifs a fait réaliser que des écoles réfèrent sans mentionner de motifs tandis que d'autres réfèrent en mentionnant plus d'un motif.

TABLEAU 18

Distribution des cas référés aux contrôleurs selon le motif de référence et les régions.

Motifs	Région					Total
	1	2	3	4	5	
Aide à la maison	36	18	46	14	17	131
Problèmes financiers	5	3	9	7	5	30
Négligence des parents	45	17	35	35	26	158
Ecole buissonnière	38	20	31	17	8	114
Refus de fréquenter	46	45	48	26	24	189
Maladie	58	27	29	46	37	197
Impossibilité de communiquer	97	21	39	46	43	246
Autres	24	105	56	32	69	286
Total	350	256	293	223	229	1,351

Les deux motifs les plus fréquemment invoqués sont "autres motifs" et "impossibilité de communiquer". Ils couvrent 40% des références. "L'impossibilité de communiquer" laisse supposer que l'école a tenté de communiquer avec la famille de l'élève qui s'absente mais qu'elle n'y a pas réussi; elle réfère pour que le contrôleur identifie la raison des absences et mobilise l'élève et sa famille si ces absences sont injustifiées.

(*)Dans la région IV, des cas d'absence furent confiés au contrôleur seulement à partir de janvier.

Ce motif est surtout mis en évidence dans la région 1. Malheureusement aucune donnée ne nous permet d'évaluer le nombre et les types de démarches effectuées par les écoles avant de référer. Le motif "autres" laisse supposer que les catégories de motifs indiquées sur les formules de référence ne correspondent pas à la situation d'absence; elles n'indiquent pas des raisons telles que: travail de l'élève, disparition de l'élève, travail des parents, maladie de la mère, surprotection de la mère, raison inconnue...; malheureusement des écoles réfèrent sans nécessairement préciser la signification de la catégorie "autres". Ce motif est surtout utilisé dans les régions 2, 3 et 5.

En plus de "l'impossibilité de communiquer", les références de la région 1 se caractérisent par les motifs "maladie", "refus de fréquenter" et "négligence des parents". Les écoles de la région 2 utilisent fréquemment les motifs "autres" et "refus de fréquenter". La région 3 invoque surtout les trois motifs suivants: "autres", "refus de fréquenter" et "aide à la maison". La région 4 met surtout en évidence "l'impossibilité de communiquer" et la "maladie". La région 5 se partage entre les motifs "autres" et " l'impossibilité de communiquer".

Les motifs "école buissonnière" et "problèmes financiers" sont les moins mentionnés. Remarquons que le motif "refus de fréquenter" est surtout utilisé dans les régions 1, 2 et 3; les services du contrôleur sont concentrés dans ces régions au niveau du secondaire. Aussi nous pouvons supposer que le nombre d'abandon des études dans ces régions est élevé. L'analyse des résultats dans la quatrième partie permettra de vérifier cette hypothèse.

Troisième partie - Démarches effectuées par les contrôleurs.

Les contrôleurs ont effectué des démarches auprès de la famille, de l'élève, de la direction, du professeur, du personnel administratif et parapédagogique et des organismes extérieurs. Le tableau 19 présente le nombre et l'objet des démarches réalisées par les contrôleurs selon chaque région. Il est à noter que plus d'une démarche peut être effectuée par cas.

TABLEAU 19

Nombre et objet des démarches selon les régions et la charge de cas.

Région	Charge de cas	Démarches						
		Famille	Elève	Direction	Professeur	Personnel administratif	Personnel parapédagogique	Agences extérieures
1	477	489	3	0	0	0	0	0
2	339	512	45	344	0	0	0	0
3	293	490	2	276	0	0	0	0
4	174	191	33	121	0	2	1	1
5	198	170	6	55	0	0	1	3
Total	1481	1,852	89	796	0	2	2	4

Pour l'ensemble des régions nous remarquons que les démarches sont concentrées au niveau de la famille; au moins une démarche a été effectuée à ce niveau. Dans les régions 2 et 4 des contacts ont été réalisés auprès de quelques élèves. Dans les régions 2,3 et 4 plusieurs contacts ont été faits auprès de la direction d'école. Dans aucune région, les contrôleurs ont contacté les professeurs; les démarches auprès du personnel administratif et parapédagogique, auprès des agences extérieures sont presqu'inexistantes.

En plus de l'interprétation de la loi de fréquentation scolaire et d'un travail de motivation en vue d'un retour en classe, les contrôleurs d'absence ont effectué des interventions d'autorité telles que: les références à la Cour du Bien-Être Social, et à l'agent de liaison entre la C.E.C.M. et la Cour du Bien-Etre Social Monsieur Richard de Grandmont, l'envoi d'un avis spécial exigeant une conformité à la loi de fréquentation scolaire et enfin la suspension des allocations familiales. Le tableau 20 présente le nombre et les types d'interventions d'autorité effectuées par les contrôleurs selon chaque région.

TABLEAU 20

Nombre et types d'interventions d'autorité selon chaque région et la charge de cas par région.

Région	Charge de cas	Interventions d'autorité				Total
		Référence à R. de Grandmont	Référence Cour Bien-Etre Social	Avis spécial	Suspension all. fam.	
1	477	9	45	0	3	57
2	339	11	1	2	0	14
3	293	5	0	0	0	5
4	174	2	1	0	3	6
5	198	3	0	1	23	27
Total	1,481	30	47	3	29	109

Nous constatons que les interventions d'autorité n'ont été effectuées que dans 8% des cas référés. C'est dans la région 1 qu'il y a eu le plus grand nombre de références à la Cour du Bien-Etre Social; la suspension des allocations familiales a surtout été appliquée dans la région 5. Les références à Monsieur de Grandmont ont été réalisées surtout dans les régions 1 et 2. L'avis spécial est l'intervention la moins utilisée.

Quatrième partie - Résultats

La quatrième partie présente les résultats obtenus à la suite des démarches effectuées dans les cas d'absence référés. Les résultats se traduisent par l'abandon des études, le retour en classe, la fréquentation améliorée et l'absence prolongée. Le tableau 21 indique le nombre et les types de résultats obtenus selon chaque région.

TABLEAU 21

Nombre et types de résultats selon chaque région.

Région	Résultats				Total
	Abandon	Retour en classe	Fréquentation améliorée	Absence prolongée	
1	174	209	45	22	450
2	104	107	23	15	249
3	84	171	2	11	268
4	24	122	4	18	168
5	44	99	25	6	184
Total	430	708	99	72	1,309

Nous avons indiqué les résultats obtenues dans 1,309 cas; dans 172 cas les résultats n'étaient pas mentionnés.

Nous remarquons que dans 54% des cas il y a eu un retour en classe; malheureusement cette catégorie ne permet pas de supposer si la fréquentation s'est maintenue. Cependant nous savons que la fréquentation s'est améliorée dans 7.6% des cas.

Il y a eu abandon des études dans 33% du nombre total de cas; ces abandons sont survenus à la suite d'une fréquentation instable. Nous émettons l'hypothèse que l'absentéisme est un des symptômes de l'abandon prématuré des études. Dans la région 2 nous remarquons que le nombre de retours en classe est presqu'équivalent au nombre d'abandons. Les régions 1 et 3 présentent aussi de nombreux cas d'abandon mais ce résultat ne se situe que dans 30% de leurs cas.

Enfin 5% des élèves ont présenté une absence prolongée; elle peut être due a une raison justifiée telle que la maladie, le séjour temporaire en institution; mais elle peut signifier une fréquentation non-améliorée avec absences maintenues.

SECTION III - CAS D'ABSENCE PRIS EN CHARGE PAR LES CONSEILLERS SOCIAUX ET PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

La section III s'intéresse aux interventions effectuées par les travailleurs sociaux et par les conseillers sociaux dans le domaine de la fréquentation scolaire. Les interventions étudiées sont d'ordre individuel, de groupe et d'ordre collectif. Une analyse plus détaillée est accordée aux interventions d'ordre individuel car elles ont été plus fréquemment utilisées.

Les informations obtenues proviennent d'un questionnaire qui a été administré au cours de l'été 1971. Tous les vingt questionnaires envoyés ont été retournés dûment complétés.

Première partie - Interventions d'ordre individuel.

Les cas d'absence du niveau élémentaire ont été pris en charge par les conseillers en fréquentation scolaire mais comme ceux-ci sont spécialement affectés à l'évaluation sociale et aux interventions d'aide à court terme, les cas requérant des services d'aide à long terme ont été transférés, quand c'était possible, à des travailleurs sociaux et à des conseillers sociaux. Ceux-ci ont aussi pris en charge les cas d'absence provenant des écoles où ils offrent des services réguliers. Ceci a été particulièrement fréquent dans la région 2; les travailleurs sociaux rattachés aux quatre écoles désignées de cette région ont accepté la responsabilité de la fréquentation scolaire dans ces écoles, offrant des services d'aide à court terme et à long terme.

La présente partie s'intéresse donc aux cas d'absence ayant connu des interventions d'ordre individuel et qui ont été référés par les conseillers en fréquentation scolaire et par les directions d'école. Une présentation de la répartition des cas sera d'abord effectuée; elle sera suivie de l'analyse des techniques utilisées et elle se terminera par l'évaluation des résultats obtenus.

Répartition des cas d'absence selon le type et la région.

La classification des types de cas d'absence est basée sur le problème prédominant par rapport à l'absentéisme. Elle comprend les problèmes reliés à l'enfant lui-même (phobie scolaire, maladie physique, abandon des études, grossesse); les problèmes reliés à la famille (attitudes parentales de surprotection, de rejet, attitudes négatives face à la fréquentation scolaire, crise familiale momentanée, problèmes familiaux multiples, troubles de névrose, de psychose, de délinquance d'un ou des deux parents); les problèmes reliés à l'école (relations négatives entre l'école et la famille).

Le tableau 23 présente les cas d'absence pris en charge par les conseillers sociaux et les travailleurs sociaux selon chaque région et selon divers types de problèmes auxquels ils sont reliés.

TABLEAU 23

Répartition des cas d'absence selon les types de problèmes et selon chaque région.

Types de problèmes	Région					Total
	1	2	3	4	5	
Reliés à l'élève						
- phobie	3 (5%)	5 (4%)	1 (11%)	3 (37%)	4 (8%)	16
- maladie physique	2	1	---	---	---	3
- grossesse	---	---	---	---	1	1
- abandon des études	2	---	---	---	---	2
Reliés à la famille						
- attitude de surprotection	15 (26%)	25 (23%)	1 (11%)	2 (25%)	7 (15%)	50
- attitude de rejet	---	---	---	---	1	1
- attitude négative face à la fréquentation scolaire	---	2	---	---	---	2
- troubles de névrose, psychose, de délinquance.	---	---	---	---	4	4
- crise familiale momentanée	9 (16%)	5 (4%)	1 (11%)	---	8 (17%)	23
- multiciplicité des problèmes (familles à problèmes multiples)	26 (45%)	69 (63%)	6 (66%)	3 (37%)	20 (44%)	124
Reliés à l'école						
- relation négative entre l'école et la famille	---	2	---	---	---	2
Total	57 (23%)	109 (48%)	9 (5%)	8(4%)	45(20%)	228
Nombre de travailleurs sociaux et de conseillers sociaux.	6	7	2	2	3	20

Nous constatons que 228 cas d'absence ont été référés. La quantité de cas diffère selon les régions et selon le type de problème.

Les différences entre les régions s'expliquent principalement par la disponibilité du personnel et par les politiques spécifiques à chaque région. La région 2 est celle qui présente le plus grand nombre

de cas soit 48% des références; rappelons que les travailleurs sociaux rattachés aux écoles désignées de cette région ont pris en charge tous les cas d'absence provenant de ces écoles; ils mobilisent à eux seuls 37% du nombre total de cas. Les régions 1 et 5 suivent et présentent respectivement 23% et 20% des cas. Les régions 3 et 4 en présentent le nombre le moins élevé, soit 5% et 4%.

Le problème de la disponibilité du personnel a été soulevé par les conseillers en fréquentation scolaire lors des rencontres individuelles et de groupe. Un certain nombre de cas requérant des services d'aide à long terme n'ont pu être transférés aux conseillers sociaux et aux travailleurs sociaux. Devant alors assumer eux-mêmes les interventions dans ces cas, les conseillers en fréquentation scolaire devenaient de moins en moins disponibles aux nouvelles références.

En ce qui concerne les types de problèmes, les cas se répartissent de la façon suivante. Les absences reliées aux familles à problèmes multiples totalisent le plus grand nombre de cas, soit 54% du nombre total. Viennent au second rang les absences reliées à l'attitude parentale de surprotection avec 22% des cas. Suivent les absences reliées à une crise familiale momentanée avec 10% des cas. On trouve enfin 7% des cas de phobie scolaire ainsi que 7% des cas reliés à d'autres problèmes divers tels que troubles de la personnalité chez les parents, attitude parentale de rejet etc...

Nous constatons que certains types de problèmes caractérisent davantage des régions que d'autres. Ainsi les absences reliées aux familles à problèmes multiples caractérisent davantage les cas pris en charge par les praticiens des régions 2, 3, 1 et 5. Les absences reliées à l'attitude de surprotection sont surtout mises en évidence dans les régions 1 et 2. Les cas de phobie scolaire sont plus nombreux dans la région 4; ils y occupent le même rang que les absences reliées aux familles à problèmes multiples. Les cas de crise familiale momentanée sont mis en évidence dans les régions 1 et 5. Enfin les autres problèmes divers reliés à l'absentéisme se retrouvent surtout dans la région 5.

Techniques utilisées

Une analyse des techniques utilisées permet maintenant de préciser quelles techniques sont le plus fréquemment reliées aux problèmes d'absence.

Les techniques les plus utilisées sont: les techniques de support, d'insight, de mobilisation des ressources du milieu et les interventions d'autorité. Les techniques de support correspondent à la réassurance, la valorisation, la gratification, la réduction de l'anxiété etc.... Les techniques de mobilisation du milieu se réfèrent

à l'utilisation des ressources du milieu familial, social (organismes communautaires), scolaire (services parapédagogiques etc...); elles concernent aussi l'interprétation au milieu des attitudes et des besoins du client. Les techniques d'insight visent à amener le client à considérer la nature de sa situation-problème, de ses réactions, de ses modes d'agir habituels. Enfin les interventions d'autorité se caractérisent par une attitude directive obligeant le client à respecter la loi de fréquentation scolaire ainsi que par l'application de mesures légales: références au contrôleur d'absence, à la Cour du Bien-Être Social, l'envoi de l'avis spécial et la suspension des allocations familiales.

Le tableau 24 présente ces différentes techniques en rapport avec les types de problèmes sous-jacents à l'absentéisme; elles sont présentées par ordre de priorité d'utilisation: 1, 2, 3, 4 (1 désignant la catégorie de techniques ayant la plus haute priorité de fréquence).

TABLEAU 24

Distribution des techniques par ordre de priorité* selon les types de cas d'absence.

Types de cas d'absence	Techniques			
	Support	Insight	mobilisation des ressources du milieu	Intervention d'autorité.
Reliés à l'élève				
- phobie	1	1	1	---
- maladie physique	1	2	2	---
- grossesse	1	---	1	---
- abandon des études	1	1	1	---
Reliés à la famille				
- attitude surprotection	1	3	2	4
- attitude de rejet	1	1	---	---
- attitude négative face à la fréquentation scolaire	---	---	1	---
- troubles de névrose de psychose, de délinquance	1	---	1	---
- crise familiale momentanée	1	2	3	---
- multiciplicité des problèmes	2	---	1	3
Reliés à l'école				
- relation négative entre l'école et la famille	---	---	1	1

* 1, 2, 3, 4 sont les catégories de techniques présentées par ordre de priorité de fréquence; 1 étant la plus haute priorité.

Nous constatons que les techniques de support, d'insight et de mobilisation des ressources du milieu sont autant utilisées les unes que les autres.

Dans les cas d'absence reliés aux familles à problèmes multiples, les techniques de mobilisation du milieu familial, social et scolaire sont mentionnées le plus souvent par les praticiens. Viennent ensuite les techniques de support. Enfin il apparaît que si l'utilisation de ces deux types de techniques n'a pas amélioré la fréquentation scolaire, les praticiens appliquent les interventions d'autorité. Les techniques d'insight sont peu souvent indiquées au niveau de cette catégorie de problème.

Dans les cas reliés à une attitude de surprotection, les techniques de support occupent le premier rang. Suivent les attitudes de directivité avec menaces d'interventions légales et interprétation de la loi de fréquentation scolaire. Les interventions d'autorité sont appliquées par quelques praticiens.

Dans les cas d'absence reliés à une crise familiale, les praticiens utilisent davantage les techniques de support et d'insight; suivent les techniques de mobilisation des ressources du milieu. C'est dans ce type de problème que les techniques d'insight sont le plus fréquemment utilisées.

Dans les cas reliés aux autres problèmes (grossesse, troubles de névrose, de délinquance des parents etc...,), les techniques de support et de mobilisation des ressources du milieu sont les plus fréquentes. Les demandes de services auprès des cliniques psychiatriques et des institutions de placement sont souvent mentionnées.

Résultats.

Quatre catégories de résultats permettent de classifier les divers types de cas d'absence; elles se rapportent à la fréquentation scolaire et se définissent ainsi: fréquentation améliorée, retour en classe, absences maintenues, aucune amélioration. Les catégories sont exclusives entre elles et s'échelonne du résultat le plus positif au plus négatif. Le tableau 25 présente les résultats. Sur un total de 228 cas étudiés, 15 cas ne sont pas compilés dans ce tableau car les résultats obtenus n'étaient pas indiqués.

TABLEAU 25

Résultats des interventions individuelles pour chaque type de cas d'absence.

Types de cas d'absence	Résultats			
	fréquentation améliorée	retour en classe	absences maintenues	aucune amélioration.
Reliés à l'élève				
- phobie	5	6	1	4
- maladie physique	2	---	1	---
- grossesse	---	---	---	1
Reliés à la famille				
- attitude de surprotection	20	17	9	4
- attitude de rejet	---	---	1	---
- attitude négative face à la fréquentation scolaire	---	1	---	---
- familles à problèmes multiples	40	27	28	19
- crise momentanée	9	12	2	---
- troubles de personnalité (névrose, psychose, délinquance des parents)	1	---	1	2
Reliés à l'école				
- relations négatives famille-école	1	---	1	---
Total	78	63	44	30

Il ressort que les cas d'absence reliés aux familles à problèmes multiples présentent un nombre aussi élevé de résultats positifs que négatifs. Selon les travailleurs sociaux et conseillers sociaux ils représentent les cas d'absence les plus difficiles à résoudre. Ainsi le problème des absences est souvent considéré par ces familles comme un problème parmi les autres; la chronicité des divers problèmes d'ordre conjugal, éducationnel, de santé ou d'argent rend la mobilisation des parents et de l'élève très difficile. Souvent plus d'un enfant appartenant à la même famille s'absente; si les ressources personnelles sont limitées et si la motivation à la fréquentation scolaire et à l'instruction sont peu élevées, il devient alors difficile de briser le "cercle vicieux" des nombreux problèmes.

Les praticiens déplorent que certains cas requérant l'application des mesures légales de fréquentation scolaire et loi de protection des enfants (article 15) soient maintenus dans leurs problèmes chroniques et pathologiques à cause de la difficulté à obtenir une collaboration efficace de la Cour du Bien-Etre Social. Les officiers de probation sont difficiles à rejoindre et à mobiliser; les placements d'enfants ne sont pas rapidement effectués.

Les absences reliées au problème de surprotection présentent davantage de résultats positifs; cependant les praticiens considèrent qu'ils exigent une disponibilité à long terme; quand la relation entre le parent et l'enfant est pathologique il devient alors difficile d'améliorer rapidement la fréquentation scolaire. L'aide psychiatrique est parfois nécessaire; mais elle n'est pas toujours donnée à cause du manque de motivation au traitement. Il arrive aussi que des références à la Cour du Bien-Etre Social soient effectuées; comme dans les cas des familles à problèmes multiples, le manque de disponibilité du personnel de ce service peut nuire à l'efficacité des interventions.

Les cas de phobie présentent globalement un retour en classe ou une fréquentation améliorée. Le retour en classe est dans ces cas particulièrement significatif; il signifie que l'élève a commencé à vaincre ses craintes et à faire face à son anxiété. Les résultats de cette catégorie de cas d'absence sont donc assez valables.

Mais nous remarquons que ce sont les cas reliés à des situations de crise qui indiquent le nombre le plus élevé de résultats favorables; les "absences maintenues" sont en très petit nombre.

Enfin les travailleurs sociaux et les conseillers sociaux estiment que les cas d'absence reliés aux troubles de la personnalité (névrose, psychose, délinquance) sont difficiles à résoudre. La motivation au traitement est parfois instable; les ressources du milieu ne sont pas toujours disponibles ou existantes (placement d'enfants, aide psychiatrique etc...).

Deuxième partie: Interventions de groupe

La deuxième partie présente un compte-rendu des interventions de groupe réalisées dans le domaine de la fréquentation scolaire par les conseillers sociaux et par les travailleurs sociaux.

Les interventions de groupe pouvaient s'adresser aux élèves qui présentent un problème d'absence et aux autres personnes impliquées: pères, mères, parents, professeurs, directions, personnel parapédagogique.

Types de groupe, buts poursuivis et résultats

Trois praticiens sur vingt ont organisé des groupes. Un premier type de groupe réunissait les professeurs d'un même école enseignant au niveau de la 1ère année: la travailleuse sociale y jouait le rôle d'animatrice et de personne-ressource. Il a été formé dans la région 2.

Le groupe visait à mieux comprendre le fonctionnement scolaire, affectif, social et familial des élèves qui s'absentaient de façon injustifiée et répétée.

Il visait également à discuter des modes d'action susceptibles d'améliorer le rendement académique et la fréquentation scolaire. Les inter-relations entre professeur-élève furent discutées et furent envisagées comme susceptibles d'améliorer la fréquentation scolaire. La récupération scolaire avec ses difficultés d'application et ses avantages fut également discutée comme solution possible aux problèmes académiques.

Les objectifs poursuivis furent partiellement atteints. Il fut difficile pour les professeurs d'accepter de se centrer sur un seul type de problème. De plus, il leur apparaît difficile de ne pas discuter des élèves qui fréquentent l'école mais qui présentent des problèmes de comportement. Ainsi la motivation à travailler au niveau de l'absentéisme était instable.

Un deuxième type de groupe formé dans la région 1 a réuni le personnel pédagogique (professeurs et direction), le personnel paradégogique (travailleur social, médécin, psychologue, infirmière) et les parents des élèves qui s'absentent. Les cas présentant le plus de résistance ont été sélectionnés et discutés; il s'agit surtout des absences reliées à la phobie scolaire, à l'attitude parentale de surprotection, aux familles à problèmes multiples et aux problèmes de santé. Les rencontres avaient lieu périodiquement et impliquaient les parents et le personnel de l'école. Elles ont favorisé l'échange des informations sur la situation-problème et elles ont permis l'engagement des personnes directement impliquées dans un même plan d'action.

Enfin un troisième groupe formé dans la région 1, a réuni la direction de l'école, le professeur, la travailleuse sociale et les mères des enfants qui s'absentent au niveau de la classe d'attente. Les buts poursuivis étaient d'une part l'interprétation des besoins des élèves, et du programme pédagogique; d'autre part la réunion visait à engager les parents face à la fréquentation scolaire. Une amélioration de la fréquentation scolaire fut par la suite constatée chez ces enfants.

Troisième partie - Interventions collectives

La troisième partie comprend une description des types d'interventions collectives réalisées par des travailleurs sociaux et conseillers sociaux dans le domaine de la fréquentation scolaire ainsi qu'une évaluation des résultats obtenus. Les interventions collectives ont été réalisées au niveau de trois écoles et d'un quartier.

Interventions au niveau des écoles

Un premier type d'intervention effectué au niveau de deux écoles correspond à une recherche-action; elle visait à dépister les élèves présentant des absences injustifiées et répétées, à identifier les types de problèmes reliés aux absences et à proposer des modes d'action. La formation d'un comité a permis au personnel des deux écoles d'effectuer le travail de dépistage et de sondage auprès des professeurs. Un travail de réflexion a permis d'approfondir les différentes composantes des problèmes d'absence: composantes scolaires, familiales, sociales et personnelles à l'élève lui-même.

Cette expérience s'est avérée positive. Les professeurs et la direction se sont sensibilisés davantage à la problématique de l'absentéisme; des efforts ont été accomplis en vue de réduire l'absentéisme. La fréquentation scolaire s'est globalement améliorée au niveau de l'école.

Un deuxième type d'intervention collective réalisé au niveau d'une école correspond à la participation d'un conseiller social à un projet visant la stimulation à la fréquentation scolaire. Ce projet visait à récompenser les élèves de Secondaire I qui ne s'étaient pas absentés pendant un mois; les récompenses prenaient la forme de visites culturelles, d'excursions; le conseiller social participait à ces activités parapédagogiques.

Dans certains cas, les absences ont diminué et l'assiduité s'est stabilisée. Cependant il fut déploré que ce moyen d'émulation ait empêché la participation d'une catégorie d'élèves: ceux qui se sont absentés pendant le mois mais qui ont malgré tout diminué leur nombre de jours d'absence.

Interventions au niveau d'un quartier.

Les interventions précédentes ont fait ressortir l'intégration du travailleur social et conseiller social dans le milieu scolaire. Les interventions suivantes font appel à l'intégration du praticien dans un quartier donné.

En collaboration avec une famille,"leader" d'un quartier, le praticien a facilité les relations entre l école et les familles dont les enfants s'absentent. Cette famille "leader" est devenue un élément de changement des attitudes parentales face à la fréquentation scolaire et face à l'école; ainsi en donnant des informations sur l'école, elle est devenue un peu responsable de la fréquentation scolaire des enfants du "coin".

Les résultats s'avèrent très positifs dans l'ensemble; les interventions ont favorisé l engagement des parents et du personnel enseignant.

SECTION IV - ACTIVITES DES RESPONSABLES DE REGION DANS LE DOMAINE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE.

Les activités des responsables varient selon les régions. Elles se situent au niveau de la collaboration avec les directions de région, les directions d'école, les professeurs, les services parapédagogiques, les organismes communautaires, les comités consultatifs et au niveau de la supervision des conseillers en fréquentation scolaire.

Activités avec les directions de région.

Les responsables de région s'accordent sur la nécessité de partager avec les directions de région les objectifs du Bureau de Service Social en matière de fréquentation scolaire ainsi que la responsabilité de l'action éducative auprès du personnel enseignant et des comités consultatifs.

Les responsables ont étudié avec leur directeur à l'organisation scolaire ou certaines avec leur direction régionale, le rapport sur la fréquentation scolaire émis par le Bureau de Service Social en juin 1970; ce rapport explique la distribution des absences à la C.E.C.M. et les mesures préconisées pour réduire l'absentéisme.

Les responsables des régions 1, 2, 3, 4 ont planifié avec les directions régionales des rencontres des directions d'école et du comité consultatif régional.

Activités avec les directions d'école.

Les responsables des régions 1, 2, 3 et 4 ont rencontré au cours du 1er semestre les directions des écoles élémentaires; certaines ont rencontré en plus les directions des écoles secondaires. La direction de région et/ou le sous-directeur à l'organisation scolaire participaient aux réunions.

Les buts des rencontres étaient de sensibiliser à la problématique de l'absentéisme, de diffuser les recommandations préconisées par le Bureau de Service Social face à l'absentéisme, d'informer sur le rôle du conseiller en fréquentation scolaire et de discuter le rôle de l'école face à l'absentéisme.

Les rencontres par sous-groupes ont amélioré la compréhension des problèmes reliés à la fréquentation scolaire; les problèmes de relation famille-école ont pris de l'importance. Les services offerts par le Bureau de Service Social sont dans l'ensemble acceptés et compris bien que l'on déplore le manque de personnel par rapport au nombre élevé de cas d'absence et à la chronicité de certains problèmes. De plus il ressort qu'il est difficile d'évaluer l'engagement des écoles face à la fréquentation scolaire.

Les responsables constatent la nécessité d'individualiser davantage chaque école pour en arriver à identifier davantage les besoins, les difficultés de chaque milieu; à évaluer les mesures déjà adoptées pour réduire l absentéisme et à préciser des modes d'action plus spécifiques à chaque école. Cependant elles constatent que l'engagement de l'équipe des professeurs face à la fréquentation scolaire suppose d'abord l'engagement de la direction d'école. La communication claire et stimulante entre une direction et les professeurs rend le travail du Bureau du Service Social plus efficace. Les responsables s'entendent donc pour poursuivre le travail de sensibilisation et de mobilisation des directions d'école.

Activités avec les professeurs.

Une des responsables de région a rencontré le personnel d'une école élémentaire au cours du 1er semestre et a participé à un atelier de travail avec des professeurs du secondaire dans le cadre d'un festival professionnel régional.

Les buts de la rencontre avec les professeurs de l'élémentaire étaient de sensibiliser au problème de l absentéisme et de discuter du rôle de l'école face à ce problème ainsi que du rôle du conseiller en fréquentation scolaire. On constata qu'il est difficile pour les professeurs de donner priorité à l'absentéisme à cause de d'autres préoccupations qui leur apparaissent aussi importantes; de plus leur motivation à s'engager par rapport à ce problème précis n'est pas toujours suffisante; il s'ensuit que l'engagement face à la fréquentation scolaire s'est surtout effectué au niveau individuel plutôt qu'au niveau d'une école.

L'expérience de travail avec quelques professeurs du secondaire a été intéressante. Elle a permis de préciser davantage le climat au secondaire et les préoccupations des enseignants face au problème des absences. Une expérience de contrôle des absences avec ses difficultés et ses réussites a été étudiée.

Il ressort que les rencontres avec les professeurs s'avèrent plus utiles si les directions sont d'abord très engagées face aux problèmes de la fréquentation scolaire; alors les rencontres avec les professeurs s'avèrent désirées et sont plus adaptées au rythme de l'école.

Activités avec les Services Parapédagogiques .

Les quelques actions qui ont été entreprises en collaborations avec les services de psychologie, d'animation pédagogique, d'orientation et de médecine se sont effectuées par l'intermédiaire des praticiens,à partir de cas d'absence.

Deplus une rencontre organisée par les conseillers d'orientation de la région 2 a permis à la responsable du Bureau du Service Social d'informer sur les services offerts en fréquentation scolaire et de préciser les rôles du contrôleur d'absence et du conseiller en fréquentation scolaire; le problème des "drop-outs" a retenu l'attention.

Activités auprès des organismes communautaires.

Aucune activité d'ensemble ne s'est réalisée avec les organismes communautaires. C'est à la suite de discussions de cas d'absence et du partage des tâches qu'il y a eu échanges et sensibilisation aux problèmes des absences. La collaboration à ce niveau s'est effectuée surtout avec les organismes tels que agences familiales, cliniques psychiatriques, Cour du Bien-Être Social et Service des Policiers Éducateurs.

Lorsqu'il y a eu rencontres avec le personnel des agences familiales pour l'établissement de modes de collaboration, la responsable de région a expliqué le rôle du conseiller en fréquentation scolaire et a précisé les modes de collaboration dans les cas d'absence.

Activités auprès des comités consultatifs.

Les responsables des régions 1 et 2 ont rencontré les membres du comité consultatif régional en vue de les sensibiliser au problème de la fréquentation scolaire, de les informer des mesures préconisées par le Bureau de Service Social pour faire face à ce problème et en vue de préciser le rôle d'un comité consultatif face à ce problème. De plus la responsable de la région 1 a rencontré le comité consultatif d'une école élémentaire. Ces rencontres ont soulevé l'intérêt des membres du comité par rapport à l'ampleur du problème. Cet intérêt est spécialement marqué dans la région 2. En effet le comité consultatif a mis sur pied un sous-comité d'étude, formé de parents, afin d'évaluer l'importance du problème au niveau de la région et afin d'élaborer des recommandations sur des modes d'action; la responsable de la région 2 a participé aux réunions de ce sous-comité en tant que personne-ressource.

Les comités de parents désirent donc s'engager par rapport au problème de l'absentéisme; mais il leur apparaît difficile de concrétiser leur rôle et leurs modes d'action au niveau d'une école.

CONCLUSION

Un total de 3665 cas d'absence ont été pris en charge par les membres du Bureau de Service Social au cours de l'année 1970-71: 1,823 cas par les conseillers en fréquentation scolaire, 1,481 cas par les contrôleurs d'absence, 228 cas par les conseillers sociaux et les travailleurs sociaux et 133 cas par des étudiants-stagiaires en Service Social.

Les compilations font ressortir que les causes familiales caractérisent davantage les cas provenant des régions 1, 2, 3 et 4 et que les causes personnelles à l'élève caractérisent davantage la région 5. Il ressort donc que l'absentéisme injustifié est un symptôme de mésadaptation familiale.

La disparité élevée entre les motifs d'absence tels qu'invoqués par les écoles au moment de la référence et les causes d'absence telles qu'évaluées par les praticiens peut s'expliquer par l'insuffisance des catégories mentionnées sur les fiches de référence qui ne permettraient pas aux écoles de rendre compte de leur perception avec exactitude. Cependant il est possible aussi que cette disparité dénote chez une partie du personnel pédagogique une connaissance trop limitée des élèves ou une méconnaissance de la problématique de l'absentéisme avec ses composantes familiales, sociales, scolaires, personnelles ainsi que des difficultés d'interprétation des problèmes de milieux défavorisés.

L'analyse détaillée des cas référés aux conseillers en fréquentation scolaire indique un nombre plus élevé des absences en 1ère année, absences qui diminuent au cours des 2e, 3e, 4e degrés pour remonter jusqu'en 7e année; au secondaire, les absences prédominent au niveau des Sec. II et III. Ceci nous amène à insister sur le travail de prévention: prévention de l'absentéisme chronique par un travail intensif dès la maternelle et la 1ère année et prévention de l'abandon prématuré des études par un travail intensif dès le début du secondaire.

L'analyse des résultats obtenus dans les cas des conseillers en fréquentation scolaire démontre en effet que les abandons au niveau de la maternelle sont élevés ainsi que les absences prolongées au niveau de l'élémentaire; dans les cas des contrôleurs qui desservaient surtout le secondaire, l'absentéisme aboutit à l'abandon des études dans le tiers des cas et la fréquentation est considérée comme améliorée dans seulement 8% des cas. L'étude des cas référés aux travailleurs sociaux et aux conseillers sociaux permet de supposer que les résultats s'avèrent plus positifs en termes de retour en classe et de fréquentation améliorée quand la désorganisation familiale et la chronicité des problèmes sont moins importantes. Ainsi les cas d'absence reliés aux familles à problèmes multiples, à l'attitude parentale de surprotection et aux troubles de la personnalité (délinquance, névrose...) présentent des résultats moins satisfaisants que les cas reliés à la phobie scolaire et surtout à une crise familiale momentanée due à des problèmes spécifiques. Dans les premiers cas, l'absentéisme est un problème parmi de nombreux autres et la famille est plus difficile à mobiliser.

L'analyse des démarches effectuées par les écoles avant de référer permet d'énoncer qu'au moins la moitié des écoles démontre un certain désengagement face à la fréquentation scolaire: face au contrôle régulier des absences et face à la mobilisation de l'élève qui s'absente et de ses parents. Au moins la moitié d'entre elles n'ont effectué aucune entrevue avec l'élève et ses parents avant de référer au conseiller en fréquentation scolaire. Ce désengagement devient plus problématique quand nous réalisons que l'ensemble des cas référés indique un taux d'absentéisme injustifié et répété et cela quel que soit le mois de référence. Rappelons que la moyenne de jours d'absence accumulés lors de la référence est de 21.6 jours. Avant même que le conseiller en fréquentation scolaire soit intervenu, on constate alors que l'enfant a été laissé à lui-même, que ses parents ont négligé leurs responsabilités et que l'école est devenue moins intéressée à investir à ce stade.

Nous croyons que l'un des premiers critères d'efficacité dans les cas d'absence est le travail intensif du personnel de l'école dès l'apparition des symptômes d'absentéisme. Peut-être que le conseiller en fréquentation scolaire se doit de jouer davantage le rôle de consultant auprès des écoles. Ce rôle pourrait plus précisément aider les écoles à effectuer un contrôle efficace des absences, à identifier les élèves et les classes présentant un taux d'absentéisme élevé, à mieux communiquer avec les familles. L'étude des démarches effectuées par les conseillers en fréquentation scolaire démontre que ceux-ci investissent beaucoup au niveau des familles. Cependant nous remarquons que leurs interventions sont plus limitées au niveau du personnel enseignant et de l'élève qui s'absente; aussi les stratégies d'interventions en vue de solutionner les cas d'absentéisme chronique et en vue de prévenir la chronicité devraient être planifiées avec les conseillers et le personnel enseignant.

Nous remarquons que la moitié des écoles de la région 2 a référé moins de 9 cas d'absence aux conseillers en fréquentation scolaire. Cette situation est plutôt surprenante puisque cette région est celle qui présente le taux d'absentéisme le plus élevé à la C.E.C.M. (1). C'est la région 1 qui a monopolisé le nombre le plus élevé de références, soit le tiers des cas. Il est possible qu'un certain défaitisme soit ressenti par une partie du personnel pédagogique de la région 2 face au rôle de l'école en milieux défavorisés. Si tel est le cas, il semble nécessaire de repenser avec lui la valeur de la pédagogie en milieux défavorisés et plus spécifiquement la problématique de l'absentéisme dans ces milieux et les attitudes et modes d'approches à adopter.

Le travail de perfectionnement au niveau des interventions individuelles telles qu'appliquées par les membres du Bureau de Service Social se doit d'être poursuivi. Plus précisément les services d'aide à court terme et à long terme sont à améliorer dans les cas d'absence reliés à la plus difficiles à résoudre. Les interventions collectives et de groupe telles qu'effectuées par les travailleurs sociaux et par les conseillers sociaux se sont avérées efficaces et sont donc à exploiter.

---

(1) Eliette L. Achillé, "Etude des absences des élèves du niveau élémentaire français de la C.E.C.M. pour l'année 1968-69", Janvier 1970, p.18

Il est également nécessaire de clarifier l'efficacité des interventions d'autorité dans les cas d'absence; en général elles sont peu utilisées par les praticiens; les difficultés de collaboration avec la Cour du Bien-Être Social peuvent être un des facteurs explicatifs de cette situation. Enfin mentionnons les problèmes reliés à la charge de cas et au transfert des cas. Certains conseillers en fréquentation scolaire n ont pu investir aussi profondément dans tous les cas à cause du nombre élevé de références qu'ils devaient prendre en charge. De plus le manque de disponibilité de travailleurs sociaux et de conseillers sociaux à prendre en charge des cas réquérant des services à long terme a provoqué une augmentation des pressions du travail. Remarquons que la répartition des cas varie selon les régions et que le problème de la disponibilité du personnel se pose différemment pour chaque région. Aussi il apparaît que ces problèmes doivent être étudiés en fonction de la répartition du personnel et du rôle du conseiller en fréquentation scolaire.

Aline G.-Bourbeau t.s.p.

AGB/gt
2/3/72